

Argancy

CAP 2020

Gros câlins pour 2017 !



Joyeuses fêtes !



Janvier 2017
n°86

Sommaire

Cérémonie des vœux

Ne manquez pas d'assister à la
cérémonie officielle des vœux

le 8 janvier 2017 à 15 heures
à la salle des fêtes d'Argancy

suivie d'un thé dansant avec partage
de la galette des rois.



Conseil municipal du 7 octobre 2016	4
Travaux	6
Création d'un nouveau calvaire	
Travaux sur le ruisseau	
Rampe de sécurité à la mairie	
Vivre à Argancy	7
Deux fleurs pour Argancy-Olgy-Rugy	
Noces d'or	
Nouveau prêtre de la paroisse	
Brioche de l'amitié	
Agenda	
Nouvel apprenti	
Sportifs à l'honneur	
Cérémonie du 11 novembre	
Repas des anciens	
Groupe scolaire	16
Gigote et le dragon	
Semaine du goût	
Visite à la ferme	
Ski à l'école	
La tolérance	
Visite de Saint Nicolas	
Périscolaire	22
Activités	
Bibliothèque	23
Activités et animations	
Découverte	24
Les Bootleggers	
Ecole de musique intercommunale	25
Concerts et récompenses	
Rives de Moselle	25
Aides à l'amélioration de l'habitat	
Police municipale	26
Drogue et cambriolage	
Astuces pour lutter contre les cambriolages	
Civisme	28
Respecter autrui	
Poulailler : règles de voisinage	
A savoir	29
Changement d'adresse pour les impôts	
Chasse communale	
Déneigement	
Nouvelles installations	
Urbanisme	30
Autorisations préalables et permis de construire	
Etat-civil	32



Jean-Paul Vetz, Maire,
et toute son équipe
vous souhaitent
de joyeuses fêtes
et une bonne année
2017.



Décors de Noël, à l'entrée du village, créés par le
service technique avec des matériaux recyclés.
Bravo à eux !

Aliénation de sections de chemins ruraux

M. le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2015-085 en date du 23 novembre 2015, a décidé d'engager une procédure d'enquête préalable à l'aliénation de la section du chemin rural suivante :

- section 8 n° 74/09 pour 4 a 63 ca

Au terme de l'enquête publique, M. le maire propose de délibérer sur le déclassement et l'aliénation de cette section du chemin rural.

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

Vu l'article L161-10 du code rural,

Vu la délibération en date du 23 novembre 2015,

Vu l'arrêté conjoint n° 2016-17, en date du 25 avril

2016, prescrivant l'enquête publique relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural,

Vu le registre d'enquête clos le 3 juin 2016, ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,

Vu l'avis motivé et favorable de M. le commissaire enquêteur, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide de procéder à l'aliénation du chemin répertorié au dossier d'enquête publique, et cadastré : **section 8 n° 74/09 pour 4 a 63 ca,**

décide que la valeur est fixée à l'euro symbolique et charge M. le maire de procéder à la cession à la communauté de communes Rives de Moselle.

M. le maire est chargé de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Prime de fin d'année

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit, fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire et les critères d'attribution ainsi :

- modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée
- manière à servir
- absentéisme
- au prorata du temps de travail

Le conseil municipal décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre, aux contractuels, stagiaires, titulaires, apprentis, temps complet et temps non complet et charge M. le maire, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

M. le maire précise que le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe créé à compter du 24 août 2016 est un poste à temps non complet de 31 h 30 par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette précision.

Taxe d'aménagement 2017

M. le maire informe le conseil municipal de la délibération fiscale à prendre avant le 30 novembre 2016 pour la taxe d'aménagement par les collectivités territoriales pour une application en 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.



Longueur de la voirie communale

M. le maire informe le conseil municipal qu'après recensement, la longueur de la voirie communale s'élève, à ce jour, à 15 727 m.

Refus du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Rives de Moselle

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, publiée au JO le 14 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, publiée au JO le 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR,

M. le maire informe le conseil municipal que l'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017. Cependant, une disposition de cet article permet de refuser ce transfert. En effet, si dans un délai de trois mois avant l'entrée en vigueur de cette mesure, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

M. le maire indique, également, qu'une clause de revoyure est prévue. Ainsi, cette compétence reviendra de plein droit à la communauté de communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de conserver** la maîtrise en matière d'urbanisme sur son territoire,
- **de refuser** le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes « Rives de Moselle » au 26 mars 2017,
- **de prendre** acte de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence,
- **d'autoriser** M. le maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Tarifs communaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2016, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2017.

Salle des fêtes

Réservation en mairie : Tél : 03 87 77 83 21		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
Caution pour la vaisselle		200 €	200 €
24 heures	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	117 €
48 heures	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2017.

Cimetière

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive

- place individuelle : 335 €

Tarif columbarium (pyramide) :

- case 2 urnes : 335 €

Tarif columbarium (linéaire) :

- case 4 urnes 400 €

Ancien cimetière

Cellule pouvant contenir 4 urnes : 381 €

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture : 30 €
- renouvellement des sépultures : 30 €

Transfert de sépulture de l'ancien vers le nouveau cimetière

M. le maire informe le conseil municipal d'une demande de transfert de sépulture de l'ancien vers le nouveau cimetière accompagnée d'une demande d'aide financière afférente à ce transfert.

Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, ne s'oppose pas au transfert de sépulture mais refuse d'octroyer une aide financière.

Calvaire passage « Abbé Nicolas »



Avancement des travaux (Cf : bulletin n°85)

Parvis de la mairie

Mise en conformité du parvis de la mairie aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public : installation d'une rampe de sécurité pour les personnes handicapées, malvoyantes ou non voyantes. (Cf : bulletin n° 84)



Prévention des inondations

Le mur de régulation des eaux de ruissellement construit en amont du pont de Bia enjambant le ruisseau de Malroy, fait office, de part sa conception, de vase communiquant en régulant le débit, évitant ainsi une inondation en aval de la salle des fêtes et des immeubles à proximité.

2 fleurs pour Argancy-Olgy-Rugy !

Une deuxième fleur a été attribuée à la commune au titre des villes et villages fleuris.

Si une première fleur avait déjà été obtenue en 2009, c'est avec grande fierté qu'une délégation communale d'employés et d'élus s'est rendue à Toul, mi-octobre pour la remise officielle de cette distinction.

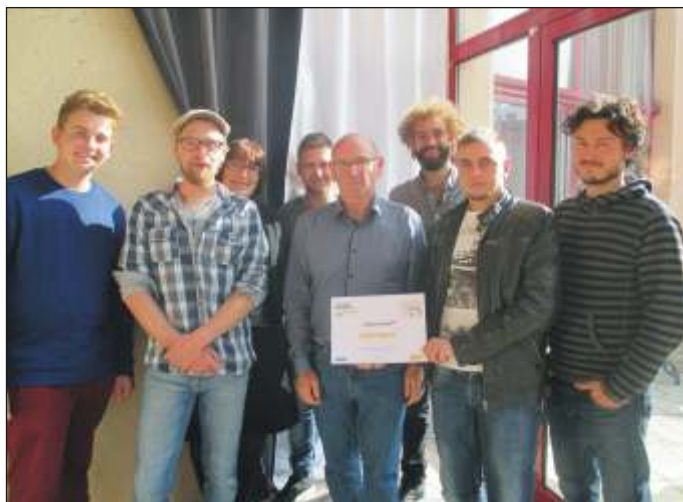
C'est une belle reconnaissance du travail acharné des employés communaux qui n'ont cessé d'oeuvrer pour respecter les critères d'attribution de ce label.

Sauvegarder la biodiversité, économiser l'eau, aménager les espaces de façon à se passer de pesticides, privilégier les vivaces, la tonte raisonnée, tel a été le travail quotidien des employés communaux pour arriver à l'obtention de ce label.

La municipalité pour l'occasion, n'a pas manqué de les convier, pour saluer leur travail et les remercier; d'autant que la tâche n'est pas facile puisque ce n'est pas un, mais trois villages formant la commune, qu'il faut fleurir !

Jean-Paul Vetzal, maire, au cours de cette manifestation, les a assurés du soutien indéfectible de la municipalité, en les encourageant vivement à poursuivre leurs efforts pour conserver ce label qui est remis en cause tous les trois ans, et à viser, pourquoi pas, la troisième fleur !

L'embellissement de la commune reste cependant, avant toutes récompenses, l'objectif premier de la municipalité et de ses services pour le toujours mieux vivre à Argancy-Olgy-Rugy.



Noces d'or pour les époux Cossarutto

Blanche Macasso est née le 26 août 1942 et Bruno Cossarutto le 11 avril 1938. Ils se sont mariés le 2 septembre 1966 à Maizières-les-Metz. De leur union sont nés deux garçons Claude et Laurent. Le cercle de famille s'est agrandi avec la venue de Maya et Milo.

Le 23 septembre 2016, une délégation municipale s'est rendue à leur domicile pour les féliciter et leur remettre les cadeaux d'usage.



Un nouveau prêtre en fonction pour la paroisse

Martin Pyza est le nouveau curé de la communauté de paroisses « Anne de Méjanes en pays messin » depuis le 1^{er} septembre 2016. Il est épaulé par Frère Dominique et l'abbé Lazare Adjanou. Lors de l'installation à Vigy de la nouvelle équipe de prêtres par le vicaire épiscopal, Marie-Thérèse Perrin, adjointe au maire, lui a remis les clés de l'église d'Argancy.

Presbytère de Vigy : 03 87 77 91 04



Brioche de l'amitié

Les ventes de brioches effectuées par l'Amicale de Pêche en octobre dernier, a permis de récolter 1348 €. Cette somme est destinée à L'Association des Parents d'Enfants Inadaptés de Pierrevillers.



A vos agendas 2017

12 mars 2017 - 10h30

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux-nés. Remise des médailles du travail et des prix des maisons fleuries.

Salle des fêtes



Bienvenue à Jordane Laguerre qui a rejoint le service technique le 1^{er} septembre 2016 en qualité d'apprenti.



Sportifs à l'honneur

Ils ont le vent en poupe au CYVM !

Le Cercle de Yachting à Voile de la Moselle, affilié à la fédération de voile ligue de Lorraine a organisé le 1^{er} dimanche d'octobre, les « Six heures internationales de Metz-Olgy ». La semaine suivante ce fut le « Grand Prix du conseil départemental ».

Quarante bateaux y participaient dans des conditions quelque peu difficiles. On peut souligner la belle prestation de Vincent Mann et Coralie Gerbes qui prennent la première place en catégorie croiseurs et celle d'Elisa et Juliette Oswald qui ont terminé 3^{ème} dans la catégorie « Dériveurs doubles ».

Argancy Pétanque a aussi ses champions

Argancy pétanque avait inscrit deux équipes en championnat régional des clubs dans la catégorie benjamins et minimes.

Argancy 2 termine à la première place du groupe et se retrouve champion de Lorraine avec Thomas, Marvin, Mathis et Alix. Argancy 1 est 5^{ème}, ayant perdu ses matchs de justesse : Pierre, Mickaël, Timéo, Arthur, Axel et Gaël composaient cette équipe.



Cross du collège

Le cross annuel du collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz a constitué pour les classes de 5^{ème} et de 3^{ème} l'aboutissement d'un cycle de demi-fond.

Bravo aux petits argançois : Charline Henry (Classe de 6^{ème}), Théo Tavares (Classe de 5^{ème}), Flavio Ribeiro (Classe de 5^{ème}) et Gauthier Termineux (classe de 3^{ème}) pour leurs belles performances.



Cérémonie du 11 novembre

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu à Argancy cette année, en présence des maires des communes voisines, des anciens combattants et de Jean-Louis Masson sénateur de la Moselle.

Très impliqués dans le déroulement de cette cérémonie, les élèves de la classe de Mme Gobet ont lu le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Fidèles à la tradition, ils ont ensuite déposé une gerbe devant le monument aux morts et chanté la Marseillaise.



Extraits du discours de Jean-Paul Vetzler, maire

« Célébrer le 11 novembre, c'est d'abord commémorer la fin d'un conflit qui fut le plus meurtrier de l'histoire du monde. [...] Il n'est pas inutile de rappeler que si le 11 novembre a été un jour de victoire pour la France, le conflit qui se terminait a été une défaite pour toute l'Europe. Premier coup terrible pour notre continent, prélude d'un second qui 20 ans plus tard sonna la fin de la primauté de l'Europe dans le monde. [...] Aujourd'hui, nous avons la responsabilité d'entretenir la mémoire de toutes les victimes dont les vies furent brisées pour la France. Il nous appartient d'associer à leur souvenir, la connaissance des causes, les circonstances et les conséquences de cette guerre. C'est un devoir de mémoire pour l'avenir de nos enfants. La connaissance des mécanismes qui ont conduit à un conflit mondial est vitale pour comprendre notre temps

présent et les dérives qui mènent à ces terribles drames.

[...] Nous avons aussi collectivement des responsabilités particulières à l'égard de nos concitoyens qui risquent leur vie et, pour certains, la perde sous l'uniforme de nos armées et au nom de la France. Combattants de la paix, ils sont morts en son nom prenant ainsi leur place dans cette douloureuse continuité des victimes que nous honorons, sans oublier non plus celles et ceux, policiers et gendarmes qui perdent la vie dans l'exercice de leur fonction de défense de notre vie sociale et sociétale contre les violences qui nous menacent au quotidien.

[...] Tout ce qui peut apparaître, dans le monde comme un recul dans cette quête d'un monde plus pacifique, moins violent, plus tolérant et plus démocratique, va à l'encontre de l'avenir de l'humanité. »





Extraits du discours du Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, lu par les enfants

« Le 11 novembre annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale. [...] Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et à l'expression de notre reconnaissance. [...] Veillons à ce que chacun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire ».



Repas des anciens, 27 novembre 2016

Près de 170 personnes âgées de 60 ans et plus accompagnées de leur conjoint, ont répondu à l'invitation de la municipalité pour le repas de fin d'année.

Le maire, Jean-Paul Vetzal, a tout d'abord salué les doyens du village, Madame Erna Cavelius, Messieurs Albert Kritter, Joseph Marcialis et Charles Hennequin et a eu une pensée particulière pour les personnes n'ayant pas pu se déplacer en ce jour de fête.

Les participants ont apprécié le repas préparé par Claude Benière, traiteur, et ont passé un excellent après-midi avec l'orchestre de Jean-Claude Riff. Dominique Poucet, ventriloque, a apporté une note d'humour en cette journée où la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous.



Extrait du discours de Jean-Paul Vetzal maire

« C'est un jour dédié à l'amitié et à la solidarité. C'est toute la reconnaissance que nous portons à nos aînés au-delà de toutes nos actions conduites en leur direction. Avec mes collègues élus, nous sommes heureux d'être là, à vos côtés. Ce plaisir est avant tout celui de partager ces instants de détente, de nouer des liens d'amitié avec ceux que l'on rencontre dans les rues, dans les associations ou ailleurs, d'évoquer et de tricoter de vieux souvenirs.

Si les occasions de nous croiser sont nombreuses, celle de ce jour est un moment privilégié et ce n'est pas un luxe par les temps qui courent, car nous avons besoin de convivialité, de gaieté et de plaisir dans ce monde où tout

bouge, où tout isole, oppresse et l'actualité en témoigne au quotidien. Nous devons tout faire pour qu'une société comme la nôtre essaie de créer des conditions d'un « vivre ensemble » toutes générations confondues. La retraite, sujet devenu litigieux de nos jours, n'équivaut pas à un retrait de la vie citoyenne. Nombreux d'entre vous investissent leur temps libre au service de leurs concitoyens. Vous possédez l'expérience, la mémoire, l'histoire, la sagesse, vous savez, cette denrée qui permet la projection dans l'avenir aux côtés de ceux qui vont le construire... »





Les doyens de l'assemblée
ont été mis à l'honneur

Mme Denise Reymond et de M. René Leser doyens de l'assemblée, se sont vus remettre respectivement bouquet de fleurs et coffret de vins.

Mme Reymond et M. Leser émus et surpris par cette attention, n'ont pas manqué de dévoiler quelques anecdotes avant que M. Leser ne pousse la chansonnette.

Salle des fêtes joliment décorée pour l'occasion



Les compositions florales des tables réalisées par Delphine Les, jeune fleuriste installée à Olgy, sont gagnées chaque année par tirage au sort par les participants.



Les couples ou personnes seules qui n'ont pas pu assister au repas des anciens n'ont pas été oubliés. Chaque foyer a reçu un coffret de douceurs. Joyeuses fêtes à tous !



Une franche partie de « rigolade » grâce à Dominique Poucet, ventriloque.





Animations du premier trimestre

Gigote et le dragon

« Gigote et le dragon » conte l'histoire d'une petite bergère curieuse, rieuse et malicieuse.

Depuis longtemps, elle brûle d'envie de rencontrer le dragon qui est venu s'installer dans la sombre forêt, non loin de sa maison. Malgré les recommandations de son grand-père, elle se retrouve face à ce dangereux dragon. Aussi, pour tenter d'échapper au sort malheureux qui l'attend, elle réussit à convaincre le dragon de ne pas la dévorer avant d'avoir écouté une, deux puis trois histoires.

Et ces histoires vont peu à peu émouvoir l'insensible dragon et révéler en lui une infinie tendresse.

Dans ce spectacle, il est aussi question de poésie et d'émotions.

Les élèves de la petite section au C.P./C.E.1 ont découvert une histoire où grâce à l'imagination, l'amitié peut se prolonger continuellement.

Les jeunes spectateurs ont pu apprécier tant le savoir-faire du comédien que la découverte d'une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle a été financée par la municipalité.



Le semaine du goût à l'école



La semaine du goût à l'école a été l'occasion pour les élèves de découvrir, de déguster et de cuisiner avec les fruits d'automne.

Les élèves de moyenne section ont notamment réalisé de jolies tartelettes aux poires.

L'aspect pédagogique n'en a pas été oublié pour autant : nommer les saveurs, exprimer ses goûts, utiliser des quantités, un vocabulaire précis et adapté, adopter des règles élémentaires d'hygiène, aborder la nutrition ont été les éléments essentiels de cette activité.



Visite à la ferme

Afin de concrétiser un des thèmes de travail de l'année scolaire, les élèves de la classe des moyens et des grands de l'école maternelle se sont rendus, par une belle matinée ensoleillée d'hiver, dans l'exploitation d'un « papa fermier ».

M. Hennequin leur a non seulement réservé un accueil fort agréable mais il s'est aussi montré très disponible et patient afin de répondre à toutes les questions préparées au préalable en classe.

Les différents animaux ont énormément attiré, comme prévu, tous les enfants ; nourriture et caresses ont aidé à briser les dernières appréhensions de certains.

Les engins agricoles ont vivement impressionné tout ce petit monde, d'autant plus que M. Hennequin les a autorisés à grimper dans la cabine d'un gigantesque tracteur.

Au retour en classe, les élèves ont fait preuve d'un vif intérêt et d'un enthousiasme certain lors des échanges pour faire le bilan de leur visite.

Pour compléter ce travail, une seconde visite est prévue au printemps.



Le ski à l'école

Pour la dixième année consécutive, l'activité ski a été reconduite pour les classes de grande section et de CM2 des écoles d'Argancy.

Durant 7 semaines, les classes se rendent au Snowhall d'Amnéville pour pratiquer cette activité insolite dans notre région. Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.

Cette organisation a pu être mise en place grâce au financement conjoint municipalité (pour le financement de tous les transports) – coopératives de classes et une participation des familles.

La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable à la pratique habituelle de la classe. En effet, les situations proposées sollicitent les ressources des élèves tant dans le domaine physique qu'émotionnel et favorisent une exploitation variée en classe.

Skieurs confirmés ou grands débutants, les élèves de Mme Gobet (CM2) ont eu plaisir à descendre la piste tout schuss. Tous ont bien progressé pendant ces 7 séances de ski, validant un niveau débutant (flocon) jusqu'à une troisième étoile, pour les plus aguerris. Ce cycle a été particulièrement apprécié et a contribué à générer une bonne dynamique de classe.



Maternelle grande section



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.



Classe de CM2

La tolérance

Le 16 novembre, les quatre classes de l'école élémentaire ont participé à la journée de la tolérance dans le cadre de l'EMC (Education Morale et Civique) qui fait partie des programmes de l'école élémentaire.

En classe, définition et exemples ont été apportés aux élèves suivis de discussions et d'un débat par rapport à la tolérance : être tolérant c'est respecter les différences de l'autre. L'oeuvre de l'artiste Ron Waddams datant de 1984 intitulée "Nous, les peuples" et qui exprime la différence entre les peuples et les personnes a été étudiée. Ensuite, pour garder une trace de cette journée, les élèves ont effectué un travail de reproduction « à la manière de ».



Tableau de Ron Waddams
« We the peoples »



Saint Nicolas reviendra, c'est sûr !



Mardi 6 décembre 2016, Saint Nicolas, accompagné du Père Fouettard est venu rendre visite aux enfants du groupe scolaire d'Argancy. Les deux classes de maternelle avaient appris de jolies chansons et préparé des dessins.

Pour les remercier, Saint Nicolas leur a offert livres, chocolats et goûter.

Mais, comme ces petits ont plus d'un tour dans leur cartable, ils lui ont réservé la plus belle des surprises...



Une séance de câlins !

Spontanément, au moment de la distribution des chocolats, les enfants se sont blottis dans les bras de Saint Nicolas pour lui faire un gros câlin.

Grosse émotion pour notre cher Evêque qui ne s'attendait pas à tant d'effusion, les plus jeunes étant en général plutôt impressionnés par sa présence.

Il a également reçu une jolie boîte de gâteaux de Noël et quantité de superbes dessins.

C'est sûr, avec un tel accueil, il reviendra l'année prochaine !





C'est avec des chansons que les enfants de l'école élémentaire ont accueilli Saint Nicolas et Père fouettard. Chocolats, goûter et une carte cadeau leur ont été distribués.

A l'école élémentaire



Père Fouettard a dû cependant remettre un peu d'ordre avant de poursuivre sa route !



Gros plan sur les activités du périscolaire



Jeux pour les - de 6 ans



Jeux collectifs + 6 ans



Danse : préparation du spectacle de fin d'année



Jeux de construction : une nouvelle architecture intérieure pour la maison de poupée !

Prochains centres aérés

Vacances d'hiver :

- du 13 au 17 février 2017

Vacances de printemps

- du 10 au 14 avril 2017

Vacances d'été

- du 10 au 28 juillet 2017



Bienvenue à Aline Meunier,
nouvelle animatrice PEP.

Activités manuelles



Que d'animations !

Rentrée littéraire

Le 23 septembre, a eu lieu la présentation des dernières acquisitions de la bibliothèque. Venez vite les découvrir !
 L'objectif est de partager, de raconter, de rire et de s'émouvoir avec le plaisir de la lecture.



Au programme

Cercle de lecture

Si vous aimez lire et partager cette passion, Liliane propose des rencontres un jeudi par mois de 14h à 16h.

Une occasion de parler de ses auteurs favoris, d'en découvrir d'autres dans la convivialité et la bonne humeur.

Dates :

- 12 janvier 2017
- 9 février 2017
- 16 mars 2017

Fermeture de la bibliothèque pour les fêtes de fin d'année : du lundi 19 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 inclus.

3 octobre : congrès départemental des bénévoles

Ambiance studieuse au W de Woustviller qui accueillait la 8ème édition du congrès départemental des bénévoles de bibliothèques du réseau de lecture publique.

La bibliothèque municipale d'Argancy, (Brigitte, Dominique et Sophie) a été sollicitée pour intervenir sur l'atelier « carnets de souvenirs » qui a eu lieu en juin. Une journée de rencontres et de mise en commun d'expériences qui a aussi été l'occasion de partager les savoir-faire entre bibliothécaires du réseau.



14 octobre : spectacle Ap'héros à Ennery



19 octobre : dessine et raconte ton héros



Les Bootleggers club de baseball d'Argancy



Le club s'est constitué en novembre 1989 sous le nom de Bootleggers (en référence à une période de l'histoire américaine). En 1997 a lieu l'inauguration du terrain aux normes européennes. Argancy est le premier village français à avoir ce type d'équipement.

En 2010, le club voit son nombre de licenciés augmenter de manière significative, ce qui permet d'engager en catégorie Senior Baseball une 2^{ème} équipe dans le championnat. Cette même année, une section jeune (Kids) voit le jour. Après plusieurs tournois et matchs amicaux, ils ont l'occasion de faire comme les grands et s'engagent en championnat dès 2011.

Une autre discipline fait également son apparition : le Softball. Cette discipline olympique se pratique de façon mixte à partir de 15 ans, elle est facilement praticable et très conviviale.

2012 est une année historique, car le club après avoir obtenu le titre de champion régional avec l'équipe fanion accède pour la première fois de son histoire en National 1 (3^{ème} division française).

L'école de Baseball

Le but de cette école est de pérenniser le club, d'amener des garanties sur sa longévité, mais aussi d'ouvrir la possibilité aux joueurs confirmés d'évoluer dans l'encadrement.

Le club d'Argancy fait progresser les jeunes dans la pratique du baseball avec une participation au Championnat Grand Est. En 2016, ils ont remporté, en 12U, le titre de « Champion Grand Est » et se sont qualifiés au Championnat de France.

Le recrutement dans les catégories 12U et 15U est toujours ouvert et, au bout de quelques semaines d'entraînement, les jeunes réussissent à jouer leurs premières rencontres grâce à l'encadrement technique de deux coaches.

Contact

- Président : Olivier Keller - 06 82 40 83 99
E-mail : olivier.keller57@gmail.fr
- Secrétaire : Sandrine Mangeat - 06 15 76 32 25
E-mail : cocotte57300@hotmail.fr
- Trésorier : Philippe Mangeat - 06 06 44 78 37
E-mail : philippe.mangeat@illico-uem.fr

Plus d'infos sur le site du club :

www.baseball-argancy.com

Page Facebook :

[HTTPS://www.facebook.com/argancybootleggers](https://www.facebook.com/argancybootleggers)

Dans le prochain numéro vous découvrirez
Rugy Loisirs



Résultats sportifs 2016

Le club compte 70 licenciés dans 4 catégories : Seniors Baseball, 12U, 15U et Softball Mixte.

Il est champion Grand Est dans toutes les catégories engagées.

Ce résultat est obtenu par l'implication des joueurs, des cadres, du comité et aussi grâce à l'aide apportée par la municipalité d'Argancy.

Le nombre des licenciés jeunes est en progression. Le lien familial, la convivialité et l'engagement sportif sont les caractéristiques majeures du club.

Entraînements

Pendant la période hivernale jusqu'au mois d'avril, les entraînements se font en salle :

- Le samedi de 9 h à 12 h pour les 12U
- Le dimanche de 9 h 30 à 11 h 30 pour les 15U, les Seniors Baseball et Softball Mixte.

Pour la saison 2017, le club recrute dans toutes les catégories (garçons et filles), possibilité de séances de découverte avec prêt de matériel.



Entraînement en salle
avec Grégoire Hansch

Ecole de musique intercommunale

8 rue du Château 57365 Ennery
Tél : 03 87 71 89 20



Remise de médailles



Antonin et Lucas Prou d'Argancy ont été récompensés pour leur assiduité au sein de l'orchestre intercommunal Vents d'Est. Antonin a reçu la médaille d'honneur de bronze pour 5 années de service et Lucas la médaille d'honneur d'argent pour 10 années de services. Christophe Gauthier pour 20 années de service a reçu la lyre de bronze. Bravo à tous pour leur engagement et leur assiduité dans leur activité musicale.

Concert

L'orchestre Intercommunal Vents d'Est s'est produit le samedi 12 novembre à la salle de spectacles d'Ennery/Flévy.

Le chœur de flûtes de Lorraine a assuré la première partie et a ébloui le public par la grande qualité de sa prestation et par la diversité des oeuvres présentées.

Dans la seconde partie, Vents d'Est a mis en valeur ses propres flûtistes et les deux formations, accompagnées des élèves de l'Ecole Intercommunale, ont proposé un final commun.

Le prochain rendez-vous est fixé au 2 Avril 2017, à l'occasion du week-end culturel de l'école de musique.



Communauté de communes

Aides de Rives de Moselle, pour l'amélioration de l'habitat

Rives de Moselle soutient financièrement les particuliers qui engagent des travaux d'amélioration de leur logement. Deux opérations d'envergure sont menées sur le territoire : le ravalement des façades et l'isolation thermique extérieure ainsi que les aides en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie (isolation des toitures, remplacement des menuiseries extérieures, chaudières à condensation et systèmes de production à eau chaude performants).

La communauté de communes s'engage jusqu'au 31 décembre 2017 dans un partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour renforcer son action à destination des propriétaires-occupants modestes et des propriétaires bailleurs qui s'engagent dans un programme de travaux de réhabilitation (économies d'énergies, autonomie, insalubrité).

Pour ces opérations, les particuliers peuvent solliciter un accompagnement gratuit et personnalisé par un conseiller du Centre d'Amélioration du Logement en Moselle (CALM).



Drogue et cambriolage : s'informer pour mieux les combattre

Le 25 octobre 2016 à 20h00, à l'initiative des communes d'Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flevy, Malroy et Trémery, une conférence s'est tenue à la salle intercommunale Ennery/Flevy ayant comme sujets :

- les stupéfiants (Major Chassard de la Brigade de Prévention de la délinquance juvénile de Metz)
- la prévention des cambriolages (Adjudant-Chef Moretti de la brigade de Vigy).

Ces deux thèmes concernent tout le monde : les familles avec des enfants pour les « stupéfiants » et bien entendu tout le monde en ce qui concerne la prévention des cambriolages.

La centaine de personnes présentes ont pu apprécier les précieux conseils donnés dans ces deux matières.

D'autres conférences de ce même genre auront lieu dans l'avenir. Nous espérons vous voir encore plus nombreux y participer.



Tranquillité vacances

N'oubliez pas de nous prévenir lors de vos départs en vacances (courtes ou longues durées), des passages réguliers seront effectués par nos services.

Tél : 06.08.37.12.05

Pascal HOELTER - Chef de Service



Quelques astuces pour se protéger des cambriolages

Les cambrioleurs recherchent en priorité l'argent et les bijoux en or. Ces derniers sont faciles à transporter et à vendre.

On évite :

- de cacher ses économies ou ses bijoux dans les piles de linge, sous son matelas... : premiers endroits fouillés !
- d'installer un coffre fort dans un mur en placo.
- de laisser son mobilier de jardin l'hiver près de sa façade. Une table, une chaise posée dessus et voilà un échafaudage rapide permettant d'accéder aux étages de la maison !
- de raconter sa vie sur les réseaux sociaux, avec les photos des beaux voyages ou de la nouvelle voiture... Ces informations sont une mine d'or pour les voleurs qui peuvent évaluer ainsi votre aisance matérielle et savoir quand vous êtes chez vous et quand vous n'y êtes pas !

On fait :

- on place une barre en travers de ses volets, pour les bloquer, quand on part en vacances.
- on laisse une lumière allumée ou on utilise un programmateur pour simuler sa présence.
- on protège les soupiraux dans les sous-sols et les fenêtres de toit.
- on demande à un voisin de relever le courrier.
- on prévient les gendarmes avant de partir afin qu'ils établissent des rondes.
- on prend des photos des bijoux portés sur soi. Ces photos sont demandées par les assurances mais elles permettent également, quand les gendarmes retrouvent des biens, de les restituer à leurs propriétaires.

Les protections qui fonctionnent

- Les portes, fenêtres et serrures de bonne qualité. Plus elles résistent longtemps aux assauts des cambrioleurs, plus il y a de chance pour qu'ils passent leur chemin. Les portes blindées sont donc très efficaces.
- Les alarmes au minimum de classe 2, qui résiste au brouilleur avec un renvoi sur un téléphone mobile par GSM. (et non par ligne classique ni box, ceux-ci sont très faciles à couper).
- Les systèmes de détecteur de présence avec flash pour bien manifester l'intrusion.
- Des éclairages d'extérieur d'appoint. Difficile de se cacher quand les abords de la maison sont en pleine lumière !



Les protections qui fonctionnent moins bien

- Les systèmes d'alarme à distance gérés par des sociétés : cela multiplie les intermédiaires et rallongent les délais d'intervention. La possibilité d'interpellation en flagrant délit est alors beaucoup plus limitée.
- Les caméras de mauvaises qualités, voire les factices : elles ne servent à rien si les images sont illisibles et les cambrioleurs savent reconnaître les vraies des fausses !

Respecter autrui

Nos compagnons à quatre pattes nous accompagnent bien souvent lors de nos promenades dans le village, le long des voies vertes, aux étangs ou sur les berges de la Moselle.

Il est trop souvent constaté que certains d'entre eux ne sont pas tenus en laisse. Or, l'arrêté municipal 38/2016 du 13 juillet 2016 oblige tout propriétaire ou détenteur de chien à le tenir en laisse, (être relié physiquement) quelle que soit la morphologie de ce dernier.

Il s'agit simplement de respecter les autres promeneurs qui peuvent appréhender le fait de croiser un chien en liberté, même si celui-ci est qualifié de « gentil ».

N'oubliez pas également de vous munir de vos petits sacs plastiques qui vous seront bien utiles pour ramasser les déjections éventuelles.

Dans le cas contraire, vous encourez une amende de 68 €.



Vous encourez une amende pouvant s'élever jusqu'à 75 € pour un chien non tenu en laisse.

Le poulailler et les règles de voisinage

Vous pouvez élever chez vous de la volaille sans être pour autant agriculteur, du moment que les produits de cette basse-cour soient destinés à une consommation personnelle et que votre élevage reste familial, c'est-à-dire, ne dépassant pas 50 animaux (au delà on parle d'élevage et la loi est plus stricte).

Ce poulailler hébergé dans une installation "mobile" ne demande pas de déclaration préalable en mairie. Il est assimilé à de l'agrément et les poules sont des animaux de compagnie. Toutefois, vous devez respecter quelques règles simples en matière d'hygiène et de bruit.

Nuisances sonores

La basse-cour doit respecter les règles de voisinage prévues par l'article R 1334-31 du code de la santé publique. Les animaux ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité ou à la santé de vos voisins.

Aucune distance n'est imposée pour les poulaillers mais si vous avez plus de 10 animaux, vous devrez les installer à plus de 25m des habitations.

Le « cocorico » du coq, le « glouglou » du dindon, le « cotcot » des poules ou le « coincoin » du canard sont des bruits considérés comme normaux à la campagne.

On considère que le chant du coq au lever et au coucher du soleil est normal. Cependant, si votre coq ou les autres occupants de votre basse-cour décident de monter une chorale et se mettent à chanter nuit et jour, cela sera considéré comme un trouble du voisinage.



Nuisances olfactives

Les fumiers de votre basse-cour doivent être évacués pour ne pas incommoder le voisinage.

Les tas de fumier entreposés ne doivent pas se trouver, en principe, à moins de 35 m d'une habitation, d'un point/cours d'eau, d'un forage, d'un lieu de baignade ou d'une voie publique. Consultez votre règlement sanitaire départemental à ce sujet.

Déneigement des trottoirs

La collectivité prend en charge le déneigement des routes, mais les riverains ont la charge du déneigement des trottoirs devant leurs habitations.

Ceux-ci doivent être soigneusement déblayés après chaque chute de neige. S'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5m de largeur à partir du mur de la façade doit être nettoyé.

La neige doit être stockée en cordon sur le trottoir et en limite de l'espace dégagé. En aucun cas elle doit être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique.

Attention, en cas d'accident, la responsabilité civile des occupants est susceptible d'être mise en cause.

Bacs à sel

Des bacs à sel sont mis à votre disposition pour déneiger votre portion de trottoir.

Argancy

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges,
- Rue des Pêcheurs,
- Place Anne de Méjanès
- Rue de la Crouée
- Place des Maronniers
- Rue de Bussière (groupe scolaire)

Olgy

- Intersection rue de la Chapelle, rue de la Côte
- rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux

Amelange

- Rue d'Amelange

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes



Recouvrement des impôts : changement d'adresse

A partir du 1^{er} janvier 2017, le recouvrement des impôts des habitants d'Argancy-Olgy-Rugy ne sera plus assuré par la trésorerie de Vigy, mais par le **Service des Impôts des Particuliers de Metz Est**.

SIP METZ-EST

1 rue du Chanoine Collin

BP 11015

57036 METZ CEDEX 1

Tél : 03 87 34 77 08

Courriel : sip.metz-est@dgfip.finances.gouv.fr

Pour toute question de nature fiscale : déclaration d'impôt, calcul de l'impôt, difficultés de paiement, s'adresser désormais au SIP de Metz-Est.

Chasse communale

Les propriétaires de terrains communaux faisant partie des lots de chasse de la commune d'Argancy sont invités à informer chaque année, la mairie des éventuels changements de propriété (vente ou achat de terrain). Cette information est nécessaire pour la mise à jour du fichier de la chasse communale.



Nouvelles installations

Entreprises

La boîte à douceurs

Pâtisserie artisanale

4 rue de Lavaux

57640 ARGANCY

Tél : 06 88 78 35 07

Facebook :

la boîte à douceurs by Laura

S et D isolation

5 rue de Bussière

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 23 05 78

Associations

Loisirs et partage

Maison des associations

3 activités :

- après-midi jeux de société et cartes : le mardi
- marche : le lundi de 9h à 11h
- sortie vélo : le jeudi de 8h30 à 11h30

Président : Yves Comino

Tél : 03 87 77 89 25

Centre Communal d'Action Sociale

La joie de vivre

Tous le 15 jours, le lundi de 14h à 16h, salle des fêtes

Animatrices : Albertine Ochs

Thérèse Barth

Tél : 03 87 77 85 82

Jardinage Bio

Représentant : Armand Cavelius

Tél : 03 87 77 86 87

Maison des associations

Le jeudi une fois par mois

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés par la mairie
période du 01/09/2016 au 13/12/2016



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Marie-José Rozaire	6 rue de Metz à Olgy	Ravalement de façade
• Josselin Rozaire	4 bis rue de Metz à Olgy	Ravalement de façade
• Marc Blanchet	16 rue des Bleuets à Olgy	Remplacement menuiseries extérieures
• Thomas Held	7 rue des Pensées à Rugy	Réfection de toiture, isolation, remplacement Vélux
• Sandra Corvacho • Julien Carton	5 rue des Cerisiers à Rugy	Piscine
• Marie-Thérèse Maurice	6 place de la Liberté à Olgy	Remplacement volets, fenêtres et portes
• Michel Wirtz	1 place des Marronniers à Argancy	Arrachage haie de thuyas et remplacement par des panneaux en composite
• Alain Beining	8 rue des Erables à Argancy	Auvent
• Paul Thiry	3 rue de Lavaux à Olgy	Portail coulissant
• Mickaël Sigrist	1 rue des Roseaux à Olgy	Abri de jardin
• Gabriel Ochs	9 rue des Tilleuls à Argancy	Ravalement du pignon sud-ouest
• Georges Smit	7 rue des Tilleuls à Argancy	Réfection de Toiture
• Marie Florent	6 rue de la Moselle à Olgy	Travaux d'isolation thermique extérieure

Permis de construire

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Alain Romano	30 rue des Pinsons à Argancy	Réalisation d'une véranda. Permis accordé

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur son bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

A savoir : à la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Naissance

Léa Maucourt née le 3 octobre 2016



Mariage



Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

27 avenue de Plantières

57070 Metz



STOP INFO

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel. N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre

Janvier

8	Voeux du maire	Municipalité
22	Challenge du comité	Argancy Pétanque
29	Après-midi dansante italienne	US Argancy

Février

13-17	Centre aéré d'hiver	PEP 57
-------	---------------------	--------

Mars

5	Argancy US/ Froidcul US	US Argancy
5	Calvalcade dans les rues du village	Ecole Buissonnière
12	Accueil des nouveaux arrivants	Municipalité
	Accueil des nouveaux-nés	
	Remise des médailles du travail	
	Prix des maisons fleuries	
19	Argancy US / Plappeville FC	US Argancy
	Tournoi officiel	Argancy Pétanque
23	Don du sang, 16-19h	Donneurs de sang
	Salle des fêtes	Bénévoles
25	Filets garnis	Argancy Pétanque
26	Argancy US / Maizières ES 3	US Argancy

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur
un papier respectant
l'environnement et garanti sans
chlore élémentaire.